



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°21

23 avril 2024

Siège de la Ligue et téléconsultation

Présents : Liberge Jean - Président,
Aubert Thierry, Lecornu Pierre, Denis Rouxelin,

Excusés : Lefevre Dominique, Mouillard Bernard, Quesnel Michel, Baillard Patrick, Blanchetière Jean,
Sanson Sylvie, Philippe Cheradame, Bourel Valérie, Lecossu Didier,

Assistent : Roger DESHEULLES, Riviere Léo

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie Seniors et U18 en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou si le calendrier de la compétition l'exige.

1- COUPE DE NORMANDIE

COUPE DE NORMANDIE - 16^{èmes} DE FINALE

La Commission,
En présence d'éducateurs,
Procède au tirage.

Les rencontres auront lieu le mercredi 01 mai 2024 à 15H00 :

1. PL OCTEVILLE – FC TROARN
2. FC BOUCLE SEINE – USON MONDEVILLE
3. AS TOURLAVILLE ou FC EQUEURDEVILLE HAINN. – FC PAYS AIGLON ou FC VAL DE SAIRE
4. EVREUX FC 27 ou AL DEVILLE MAROMME – FC GISORS VN
5. US ST PAIRE ou AS LA SELLE LA FORGE – AS VERSON
6. CA PONT AUDEMER ou US LUNERAY – HAVRE CAUCRIAUVILLE S ou ESM GONFREVILLE
7. ESI VALLE DE L'ORNE ou HASTING FC RCSMN – ST SEBASTIEN F ou CS SERV MUN LE HAVRE
8. FC PAYS NEUBOURG – SS DOMFRONTAISE ou ASL CHEMIN VERT
9. US COTES DES ILES – AS DE CHERBOURG F ou ES CARPIQUET
10. BAYEUX FC – AJS OUISTREHAM ou AS ST DESIR
11. ST MARCEL F ou PLATEAU FOUC.REAL – ST NICOLAS AL. BETHUNE ou FUS BOIS-GUILLAUME

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



12. CS HONFLEUR - SPN VERNON
13. US GRAMMONT ou CS GRAVENCHON – US AUFFAY ou YVETOT AC
14. USF FECAMP ou FA ROUMOIS NORD – USI BESSIN NORD ou LYSTRIENNE S
15. FC ARGENTAN ou OC BRIOUZE – US MESNIL ESNARD FRA
16. CA LISIEUX PA – THAON BRETTEVILLE FC

La Commission informe les clubs qu'un problème informatique empêche la publication des rencontres sur le site de la Ligue pour le moment.
Celles-ci seront diffusées dès que possible.

2- COUPE DE NORMANDIE U18 E2SE

La Commission,
En présence d'éducateurs,
Procède au tirage.

Les rencontres auront lieu le mercredi 01 mai 2024 à 15H00 :

1. AGNEAUX FC ou CMS OISSEL – HAVRE AC
2. US LILLEBONNAISE – FC EQUEUREDREVILLE HAIN. Ou YVETOT AC
3. AS TOURLAVILLE ou SM CAEN – CS SERV. MUN. LE HAVRE
4. CS HONFLEUR ou SC FRILEUSE – FC FLERIEN
5. QRM ou FC VAL DE REUIL – FC ST LO MANCHE ou FC OFFRANVILLAIS
6. AS PTT CAEN – FC DIEPPE ou ST ETIENNE ROUVRAY
7. FC ROUEN 1899 – US GRANVILLAISE ou AVT GARDE CAEN
8. USON MONDEVILLE – US AVRANCHES MSM



3- AFFAIRES A EXAMINER

DEUX DERNIERES JOURNEES – REG 2 - GROUPE B

Rencontres des deux dernières journées du championnat Régional 2 – Groupe B

La Commission,

- ❖ Constatant qu'une rencontre de la J08 (actuelle avant dernière journée) du championnat Régional 2 Groupe B a déjà été jouée le 15.11.2024 : USC MEZIDON – JS DOUVRES DELIVRANDE,
- ❖ En effet, avant le report général de la J08 du 11.11.2023 au 12.05.2024, un accord a été trouvé entre les deux clubs pour jouer cette rencontre un mercredi,
- ❖ Attendu que les dispositions de l'article 11.1 du règlement de la compétition prévoient que :
« Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.
- ❖ Attendu que la J21, prévue le 05.05.2024 est complète et qu'aucune rencontre n'a encore été jouée,
- ❖ Attendu que la Commission doit alors tout mettre en œuvre pour garantir l'équité sportive du championnat et le respect des dispositions de l'article 11.2

Dit que :

- ❖ **La J08 est avancée du 12.05.2024 au 05.05.2024**
- ❖ **La J21 est reportée du 05.05.2024 au 12.05.2024**

En conséquence, la J21 devenant l'avant-dernière journée du championnat, les dispositions de l'article 11.2 sont respectées et l'équité sportive est préservée.

26177480 – REG 3 – Grp G – 12.05.2024 - AS MADRILLET C.B – FUSC BOIS-GUILLAUME

La Commission,

- ❖ Suite à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 17/04/2024,
- ❖ Attendu que le match retour est prévue le 12.05.2024,
- ❖ Attendu que toutes les dispositions doivent être prises, afin de garantir la sécurité des deux équipes et des officiels de la rencontre,

Dit que la rencontre :

- **26177480 – REG 3 – Grp G – 12.05.2024 - AS MADRILLET C.B – FUSC BOIS-GUILLAUME**

Devra avoir lieu sur un terrain neutre à plus de 30km des deux clubs et à huis-clos.

Le club de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC reste en charge de l'organisation de la rencontre en tant que club recevant.

26174790 – REG 2 – Grp B – 12.05.2024 - SC HEROUVILLAIS – SU DIVES CABOURG F 2

La Commission,

- ❖ Attendu que des événements se seraient produits en marge de la rencontre entre le SC HEROUVILLAIS et le SU DIVES CABOURG 2 le 21.04.2024,
- ❖ Attendu que ces événements n'ont pour l'instant fait l'objet d'aucune décision disciplinaire,
- ❖ Attendu que le match retour est prévu le 12.05.2024,
- ❖ Attendu que toutes les dispositions doivent être prises, même de manière préventive, afin de garantir la sécurité des deux équipes et des officiels de la rencontre,

Dit que la rencontre :

- **26174790 – REG 2 – Grp B – 12.05.2024 - SC HEROUVILLAIS – SU DIVES CABOURG F 2**

Devra avoir lieu sur un terrain neutre à plus de 30km des deux clubs et à huis-clos.

Le club du SC HEROUVILLAIS reste en charge de l'organisation de la rencontre en tant que club recevant.



4- PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion aura lieu 02.05.2024

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

